



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE
Réglementation du stationnement
Spectacle de Noël
N° 142/2023

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'organisation par la municipalité d'un spectacle de Noël le vendredi 22 décembre 2023,

Considérant la nécessité de sécuriser l'accès au parking de la Place Clemenceau à Raimbeaucourt,

ARRETE

Article 1 : En raison de l'organisation du spectacle de Noël le vendredi 22 décembre 2023, le parking de la place Clemenceau sera interdit au stationnement et à la circulation, sauf pour les services de secours, de 12h00 à 22h00.

Article 2 : Cette interdiction sera matérialisée par des panneaux conformes à la réglementation en vigueur et des barrières posées par les services techniques de la ville de Raimbeaucourt.

Article 3 : Mme Lydie Guilbert, A.S.V.P et Agent de Prévention et le service technique de la ville sont chargés, chacun pour ce qui les concerne de l'application du présent arrêté dont copie sera transmise pour information :
- au Commissaire Divisionnaire de la Police de Douai,
- au SDIS- manifestation.g5@sdis59.fr.
Il sera publié sur le site Internet de la Commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter sa publication.

Publié sur le site Internet de la commune le 24/11/2023

Fait à Raimbeaucourt
Le 23 novembre 2023
Le Maire,

Alain MENSION